

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE DEVELOPPEMENT
DE LA COMMUNICATION
DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE**

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

PROCES-VERBAL DU COMITE DU 19 novembre 2009

L'an deux mille neuf, le dix neuf novembre à dix-huit heures trente, le Comité du Syndicat Intercommunal pour le Développement de la Communication, dûment convoqué par le Président, le 9 novembre 2009, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Noël AMADEI, Président du Syndicat Intercommunal.

Présents

ACHERES	: Madame Nicole BINEAU, Maire Adjoint
AIGREMONT	Madame Françoise DOZE, Maire Adjoint Monsieur Gérard BEAURAIN, Maire Adjoint
ANDRESY	: Monsieur Arnaud PINOY, Conseiller Municipal
AUBERGENVILLE	: Madame Sylvia PADIOU, Maire Adjoint Monsieur Guy ESCRINIER, Conseiller Municipal
BOUGIVAL	: Madame Marie-José ROSSET, Conseillère Municipale
CHAMBOURCY	: Madame Caroline DOUCET, Maire Adjoint Madame Pascale BARON, Maire Adjoint
CHATOU	: Monsieur Jean-Pierre RATEL, Conseiller Municipal
FOURQUEUX	: Monsieur Daniel LEVEL, Maire Monsieur Laurent SIBILLE, Maire Adjoint
L'ETANG-LA-VILLE	: Monsieur Guy EHRLACHER, Maire Adjoint Monsieur Laurent HOMONT, Conseiller Municipal Madame Aude PAGNIEZ, Conseillère Municipale
LE MESNIL-LE-ROI	: Madame Annick BRIZAY
LE PECQ	: Monsieur Jean-Noël AMADEI, Maire Adjoint
LE PORT-MARLY	: Madame Mireille TEMPEZ, Maire Adjoint Monsieur Cédric PEMBA-MARINE, Conseiller Municipal
LE VESINET	: Monsieur Guillaume de CHAMBORANT, Conseiller Municipal
LES ALLUETS-LE-ROI	: Monsieur Germain RENAULT, Conseiller Municipal
LOUVECIENNES	: Madame Caroline de BAILLIENCOURT, Maire Adjoint
MAISONS-LAFFITTE	: Madame Angèle DUPONCHEL, Maire Adjoint Madame Janick GEHIN, Conseillère Municipale
MAREIL-MARLY	: Madame Brigitte MORVANT, Maire Adjoint
MARLY-LE-ROI	: Madame Mary-Sol BOYER, Maire Adjoint Monsieur Laurent RIBAUT, Maire Adjoint
MORAINVILLIERS	: Monsieur Thierry HEDAN, Conseiller Municipal
ORGEVAL	: Monsieur Jean-Michel SCHMIDT, Conseiller Municipal
POISSY	: Monsieur Richard BERTRAND, Maire Adjoint

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	: Monsieur Emmanuel LAMY, Maire Madame Isabelle RICHARD, Maire Adjoint
SAINT-NOM-LA-BRETECHE	: Monsieur Gérard ROUSSET, Conseiller Municipal Monsieur Martial LELEU
TRIEL-SUR-SEINE	: Madame Valérie BETTINGER, Maire Adjoint Madame Manuela MARIE, Maire Adjoint
VERNOUILLET	: Monsieur Jean-Marc BOMPARD, Conseiller Municipal

Procurations

ANDRESY	: Madame Virginie MUNERET à Madame Pascale BARON, Maire adjoint à Chambourcy
LOUVECIENNES	: Monsieur Jean-François VAQUIERI à Madame Caroline de BAILLIENCOURT, Maire adjoint à Louveciennes

Absents Excusés

ACHERES	: Monsieur Alain OUTREMAN, Maire
ANDRESY	: Monsieur Denis FAIST, Maire Adjoint Madame Virginie MUNERET, Maire adjoint
BOUAFLE	: Monsieur Pierre-Jacques MAISONNAVE, Maire Adjoint
CARRIERES-SOUS-POISSY	: Monsieur Eddie AIT, Maire
CHANTELOUP-LES-VIGNES	: Monsieur Georges BEKE, Conseiller Municipal
CHATOU	: Madame Alix GIRARD, Conseillère Municipale Madame Michèle GRELLIER, Maire Adjoint Madame Véronique CHANTEGRELET, Conseillère Municipale
FOURQUEUX	: Monsieur Jean FAYAND, Conseiller Municipal
LE MESNIL-LE-ROI	: Madame Nadia FAUVEL, Maire Adjoint
LE PECQ	: Monsieur Alain GOURNAC, Sénateur-Maire Monsieur Romain MALBOS, Conseiller Municipal Madame Régine RAYNARD, Conseillère Municipale
LE VESINET	: Monsieur Abel VINTRAUD, Maire Adjoint
LOUVECIENNES	: Monsieur Jean-François VAQUIERI, Conseiller Municipal Monsieur Pascal HERVIER
MAREIL-MARLY	: Monsieur Jean BOLARD, Conseiller Municipal
MEULAN	: Madame Patricia BIZIEN-LEGAY, Maire Adjoint
ORGEVAL	: Madame Geneviève KOLODKINE, Maire Adjoint
POISSY	: Madame Marie-Noëlle BAS, Conseillère Municipale
VERNOUILLET	: Monsieur Mickael CINALLI, Maire Adjoint
VILLENES-SUR-SEINE	: Madame Katia LEFEUVRE, Conseillère Municipale

Communes non représentées

BOUAFLE	Nombre de communes	:	34
CARRIERES-SOUS-POISSY	Quorum	:	35
CHANTELOUP-LES-VIGNES	Délégués présents	:	37
CHAPET	Délégués comptant pour le quorum	:	36
CROISSY-SUR-SEINE	Procurations	:	2
MEDAN	Procurations comptant pour le vote	:	2
MEULAN	Nombre de votants	:	38
VERNEUIL-SUR-SEINE			
VILLENES-SUR-SEINE			

REUNION DU 19 NOVEMBRE 2009

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 18 heures 45 minutes et rappelle l'ordre du jour qui est le suivant :

- Procès-verbal du Comité du 2 juin 2009
- Budget Supplémentaire 2009
- Demande de retrait du Syndicat de la Commune d'Aubergenville

- Questions Diverses

Sur proposition du Président, Monsieur PEMBA-MARINE est désigné comme secrétaire de séance.

PROCES-VERBAL DU COMITE DU 2 JUIN 2009

Monsieur SIBILLE fait remarquer qu'en page 10 du PV il est écrit : « Monsieur SIBILLE reprend l'un des propos déjà évoqués à savoir qu'Yvelines 1^{ère} ne concerne que les grandes communes ; il cite l'exemple de Fourqueux qui ne fait que 4 500 habitants mais où Yvelines 1^{ère} fait des reportages ». En fait, il veut dire qu'Yvelines Première ne concerne pas que les grandes communes.

Le Président prend acte de cette remarque et demande que soit revue la phrase afin de respecter le sens souhaité par ses propos.

Sans autre remarque, ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2009

Le Budget Supplémentaire 2009 du SIDECOM s'élève à la somme de **61 756,62 €**, se répartissant comme suit :

✓ Section d'Investissement	—————→	3 923,02 €
✓ Section d'Exploitation	—————→	57 833,60 €

Le Budget Supplémentaire comprend essentiellement la reprise des résultats de l'exercice précédent et quelques réajustements de crédits par rapport au Budget Primitif, calculé au plus juste.

L'excédent reporté laisse un disponible que le Syndicat pourra utiliser en cas de besoins.

En dehors de ces écritures comptables, ce Budget Supplémentaire se réduit à quelques lignes :

Section d'Investissement

Recettes

Elles sont constituées :

◆ de la reprise de l'excédent antérieur	—————→	3 923,02 €
---	--------	-------------------

Dépenses

Il n'y a aucune dépense à inscrire en contrepartie.

Section d'Exploitation

Recettes

La section d'Exploitation est alimentée :

◆ par la reprise de l'excédent antérieur reporté, pour un montant de	—————→	48 133,60 €
◆ par des rôles supplémentaires pour	—————→	9 700,00 €
Soit un total de recettes de	—————→	57 833,60 €

Dépenses

- ◆ Les dépenses sont constituées de différents compléments sur :
 - le chapitre 011 – charges à caractère général pour → 120,00 €
 - le chapitre 012 – charges de personnel pour → 2 000,00 €
- ◆ Les crédits disponibles sont affectés sur la ligne 617 Etudes et Recherches pour → 55 713,60 €
- Le total des dépenses est de → 57 833,60 €**

Il est proposé au Comité de bien vouloir **APPROUVER** le Budget Supplémentaire 2009 du SIDECOM, qui s'établit en dépenses et en recettes aux sommes suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT - Recettes → 3 923,02 €

SECTION D'EXPLOITATION - Dépenses et recettes → 57 833,60 €

Madame DUPONCHEL prend la parole pour informer le Comité que la ville de Maisons-Laffitte va s'abstenir. En effet, comme il en sera fait mention plus tard au cours de la réunion, la ville souhaite se retirer du SIDECOM et cela semble plus correct de ne pas participer au vote du budget supplémentaire.

Le Président prend acte et soumet au vote le budget supplémentaire 2009. A la majorité des votants, avec 4 abstentions et 3 votes contre, le budget supplémentaire est adopté.

DEMANDE DE RETRAIT DU SYNDICAT DE LA COMMUNE D'AUBERGENVILLE

Lors de la séance du 2 juin 2009, le comité syndical a eu à se prononcer sur la demande de retrait formulée par les communes de Croissy-sur-Seine et d'Andrésy.

Depuis cette date, le SIDECOM a reçu une nouvelle demande émanant de la commune d'Aubergenville.

Dans sa séance du 19 mai 2009 le Conseil Municipal de cette ville a décidé de se retirer du Syndicat considérant :

- La modification, dès 2009, du mode de calcul de l'assiette utilisée jusqu'à présent sur la base du nombre de prises raccordables pour répartir la participation financière des communes membres, par l'intégration d'un critère habitant, susceptible d'évoluer en 2010,
- que cette structure intercommunale ne présente plus d'intérêt pour la commune d'Aubergenville,
- que la participation de la commune d'Aubergenville au fonctionnement de ce Syndicat est devenue sans objet.

Cette délibération a été prise à l'unanimité.

Conformément à l'article L.5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales:

- ✓ Le Comité doit délibérer favorablement ou défavorablement sur cette demande,
- ✓ Le Comité fixe éventuellement, en accord avec la commune, les conditions financières du retrait.

Procédure à suivre en cas d'accord du Syndicat

- ✓ La délibération du Syndicat est notifiée au Maire de chacune des communes membres,

I ✓ Le Conseil Municipal de chaque commune dispose d'un délai de 3 mois, à compter de la notification de la délibération du Syndicat, pour faire connaître son avis sur cette décision ; à défaut de délibération dans ce délai, son avis est réputé défavorable,

- ✓ La décision de retrait est prise par le Sous-Préfet de Saint-Germain-en-Laye.

Il est demandé au comité syndical de se prononcer sur cette demande.

Le Président invite les représentants de la ville à s'exprimer sur le sujet.

Madame PADIOU prend la parole pour expliquer le choix de la ville d'Aubergenville. La ville estime qu'être adhérente au SIDECOM n'a plus d'intérêt. Sur la ville d'Aubergenville, il est constaté énormément de problèmes avec la société Numéricâble. Beaucoup d'habitants ne reçoivent plus la télévision et comme le SIDECOM n'a aucun poids, les administrés sont livrés à eux-même. Ils ont de plus en plus de difficultés à résoudre ces problèmes et la commune a de plus en plus de demandes d'aide auxquelles elle ne peut répondre. Numéricâble n'étant plus dans le Syndicat, ni la ville, ni le SIDECOM ne peuvent faire « pression ». Il faut que l'adhésion à un Syndicat ait une importance pour la ville et pour Aubergenville, cela n'en a plus.

Le Président rappelle que la ville donne comme raison officielle l'argument de l'évolution du calcul de l'assiette pour lequel Aubergenville a voté « pour » lors du vote. Le Président va mettre cette demande aux voix et rappelle qu'il va voter contre le retrait de la ville d'Aubergenville du Syndicat, pour assurer la continuité de la doctrine.

Monsieur LAMY demande la parole pour rappeler qu'il est possible d'intervenir en tant que maire mais aussi collectivement si cela est nécessaire. Le SIDECOM peut utiliser son poids et l'a déjà fait par le passé et le refera volontiers à l'avenir pour aider à la solution éventuelle de certains litiges avec Numéricâble.

Le Président indique également que toutes les communes du Syndicat ont en commun Yvelines Première et que c'est parce qu'il s'agit d'un Syndicat et que les communes sont solidaires qu'Yvelines Première subsiste. S'il n'y avait plus le SIDECOM, l'association officiellement éditrice d'Yvelines Première disparaîtrait et il n'y aurait plus de chaîne locale. C'est parce que les communes sont solidaires, parce qu'il y a une discipline et des règles qui s'imposent, que l'on peut voter à la majorité s'il le faut. C'est vrai que cela entraîne des contraintes pour la subvention à Yvelines Première. Dans un dispositif associatif ou chacun peut partir comme il veut, il est évident que cela serait chacun pour soi et qu'Yvelines Première disparaîtrait. Donc, le SIDECOM a aujourd'hui deux fonctions : premièrement, c'est lui qui porte et qui finance Yvelines Première même si ce n'est pas lui qui l'édite et deuxièmement, il peut être et il sera, un intermédiaire, un pouvoir d'influence qui pourra être utilisé pour solutionner, non pas des litiges individuels, mais des litiges collectifs pour un ensemble de personnes qui auraient le même problème. Le poids du SIDECOM en face de Numéricâble reste une réalité.

Pour Monsieur LAMY, quand une commune dit que le SIDECOM ne l'intéresse plus, il faut qu'elle dise également qu'elle ne veut plus regarder Yvelines Première. En effet, si toutes les communes se retirent, il n'y a plus d'Yvelines Première. Plus que jamais, la raison d'être du SIDECOM est Yvelines Première, quelles que soient les difficultés qui puissent exister, et qui sont des difficultés techniques et sur lesquelles le SIDECOM peut utiliser sa force collective. Il n'est pas possible de se réjouir du 20^{ème} anniversaire de la chaîne Yvelines Première et en même temps souhaiter se retirer du SIDECOM. Monsieur LAMY précise que sa remarque n'est pas dirigée seulement vers Aubergenville mais vers toutes les communes membres du Syndicat.

Monsieur LELEU souhaite ajouter qu'une commune qui est câblée, et qui reçoit le câble et donc Yvelines Première, si elle se retire du Syndicat, il n'est pas possible de lui retirer le câble, car il s'agit d'un lien purement commercial avec Numéricâble. Il lui semble difficile d'avoir profité du système et de partir ensuite. C'est pour cela qu'il votera contre le retrait de la ville d'Aubergenville du SIDECOM.

De plus, il ne comprend pas la position de la personne qui soutient qu'on ne peut pas faire appel à Numéricâble pour assurer un dépannage. Lui-même, ainsi que ses voisins, ont fait appel aux services de dépannage de Numéricâble et ont été satisfaits.

Le Président souhaite ajouter que, dans les derniers sondages sur la satisfaction sur les opérateurs triple play, Numéricâble est actuellement et depuis plusieurs mois le mieux noté. Il admet que tout n'est pas parfait chez Numéricâble, notamment la qualité du câble, la qualité d'internet et la qualité des programmes mais que toutefois, cette société est leader dans les sondages.

Madame GEHIN intervient afin de faire part à l'assemblée de deux choses qui l'ont marquée lors de la soirée d'anniversaire de la chaîne Yvelines Première. Tout d'abord, il y avait très peu de monde ; ensuite, le mode de communication choisi par la chaîne. Il ne faut pas qu'une chaîne qui fête son anniversaire puisse se glorifier que les journalistes qu'elle forme, aussi excellents soient-ils, n'aient qu'une envie, c'est de partir. Cela lui fait penser que l'objectif de la chaîne n'est pas bien défini et surtout que ce n'est pas la première fois que cette remarque est faite lors d'un Comité.

Le Président donne la parole à Monsieur BINARD, Président de la chaîne Yvelines Première, qui précise que la chaîne ne s'est jamais glorifiée de voir partir ses journalistes. La chaîne se glorifie à juste titre de former les jeunes qui peuvent ensuite prendre leur essor et comme certains d'entre eux très bien réussir sur des chaînes plus importantes comme M6, LCI ou d'autres. Il ne faut pas se tromper d'objectif. Il s'agit de se dire que la chaîne prend des jeunes entre 20 et 25 ans souvent, qui font tous les métiers, monteur comme journaliste, et qui ensuite, grâce à la formation qu'ils ont reçue, peuvent devenir de véritables journalistes d'une chaîne plus importante. Cela fait partie du rôle et des objectifs d'Yvelines Première.

Madame GEHIN comprend tout à fait ce que Monsieur BINARD veut dire et se réjouit que la chaîne forme si bien les journalistes. La question qui se pose selon elle, est quel est l'intérêt pour les communes de former ces journalistes, axe essentiel de la communication de la chaîne lors de sa soirée d'anniversaire.

Le Président reprend la parole pour expliquer que l'intérêt pour les communes du syndicat de former ces journalistes est de faire en sorte que le budget d'Yvelines Première, financé par le SIDECOM à 80%, soit celui-là et non trois fois plus élevé, comme doit l'être celui de l'autre chaîne des Yvelines. Etant donné son budget, Yvelines Première recrute des journalistes débutants et ne peut pas embaucher des journalistes plus expérimentés.

Monsieur HEDAN veut rebondir sur deux choses. Tout d'abord, la commune de Morainvilliers a constaté des efforts de la part de Numéricâble, auprès des administrés ayant eu des problèmes résolus rapidement. Ensuite, la commune souhaiterait que, lorsqu'elle fait une demande auprès d'Yvelines Première pour un reportage ou une manifestation sur la commune, elle reçoive une réponse. Elle aimerait avoir ne serait-ce qu'une réponse négative, par mail.

Le Président répond qu'il est d'accord sur le fait que la moindre des choses est d'être informé si Yvelines Première va réaliser un reportage ou non. Mais ce n'est pas parce qu'on finance Yvelines Première qu'on a tous les droits sur cette chaîne, qui est indépendante, avec des journalistes qui choisissent leur programme. Il revient à chaque service de communication de faire son travail pour vendre ses sujets auprès de la chaîne en leur montrant son intérêt visuel.

Le Président remercie le Maire de Saint-Germain-en-Laye qui a rappelé parfaitement la position du Syndicat et de son Bureau.

Madame de BAILLIENCOURT prend la parole car la demande de retrait de 3 communes du Syndicat pose question. Notamment, le nombre de téléspectateurs d'Yvelines Première reste inconnu. Il y a beaucoup de villes qui sont désormais capables d'assurer elles-mêmes une communication formidable avec Internet et la mise en ligne de vidéos ou les journaux communaux. Les populations sont de mieux en mieux informées et malgré l'attachement du Syndicat à cette chaîne, il faut s'interroger sur le rôle d'Yvelines Première dans cette communication. Elle n'est

également pas d'accord avec le Président concernant l'indépendance de la chaîne. En tant que ville, ou conseil municipal, lorsqu'une association de la ville est hautement subventionnée, celle-ci a le droit de demander des comptes. Elle reprend également les propos du représentant de Croissy-sur-Seine notés dans le précédent PV. Il y a effectivement une grande différence entre 2-3 grandes villes qui sont bien couvertes par Yvelines Première et les autres communes qui, malgré de nombreuses relances, sont délaissées par la chaîne et doivent communiquer par d'autres moyens et c'est un vrai problème.

Le Président rappelle que, lui-même, en tant que Maire-adjoint à la culture au Pecq, a les mêmes difficultés et ne parvient pas toujours à vendre des sujets à Yvelines Première. Ses propos ont été mal compris également lorsqu'il a dit qu'il n'y avait pas de contrôle à avoir sur la chaîne. Le SIDECOM a bien entendu un contrôle au niveau budgétaire, le budget étant approuvé par le Syndicat avant d'être voté. Mais entre le suivi général de la chaîne et le contrôle des reportages passés à l'antenne, il y a une différence. Sur la question de l'audience, le sujet a été abordé régulièrement. Il faudrait une étude de type médiamétrie ville par ville et il y a un double problème : d'une part, il n'est pas certain que les instituts de sondage puissent faire des enquêtes fiables sur des populations aussi réduites, et deuxièmement, le prix élevé de ces études, 5 000 à 6 000 euros à prévoir par commune.

Le Président répond à la question du chiffre d'audience (Monsieur ROUSSET) qui pourrait être connu au niveau du département des Yvelines. Pour lui, cette étude ne peut se faire qu'au niveau des communes du SIDECOM et sur celles-ci, il est connu qu'environ 20% de la population est câblée. Par contre, effectivement, la fréquence à laquelle les habitants regardent Yvelines Première reste inconnue. Mais la problématique des audiences des chaînes est complexe, les audiences de certaines chaînes nationales sur les réseaux câblés sont inférieures à 1%.

Madame BOYER indique que, sur 40 invitations faites auprès d'Yvelines Première pour couvrir des événements organisés par la ville, Yvelines Première n'est jamais venue, alors qu'elle les a vus sur des manifestations non organisées par la ville. Elle se demande ce qu'elle doit faire pour les intéresser.

Monsieur LELEU demande s'il ne serait pas possible de faire un concours qui pourrait servir de sondage auprès de ses auditeurs.

Le Président répond qu'Yvelines Première dispose des connexions sur son site Internet, sur lequel est diffusé le programme en continu. Il demande au Président d'Yvelines Première de transmettre ces chiffres aux élus du SIDECOM. Par ailleurs, pour le dixième ou le quinzième anniversaire de la chaîne, un concours de ce type avait été lancé pour connaître son audience.

Monsieur LELEU suggère la création d'un formulaire type de demande de reportage sur leur site internet, ce qui permettrait d'avoir une traçabilité des demandes et des réponses de la chaîne.

Madame de BAILLIENCOURT souhaite revenir au point de l'ordre du jour en discussion et indique qu'elle s'abstiendra lors du vote pour la demande de retrait de la ville d'Aubergenville car elle considère qu'il faut passer du temps sur toutes ces questions posées.

Madame MORVANT souhaite redire la même chose que lors de la précédente réunion et va de nouveau s'abstenir. Elle est consciente du fait que cela va poser un problème si les communes quittent le Syndicat et le déplore mais pense qu'il faudrait revoir la convention d'objectifs entre le Syndicat et Yvelines Première car le vrai problème est que les communes ne sont pas satisfaites des services de la chaîne. Avec un minimum d'organisation et de réponses, il serait possible d'empêcher le départ des communes.

Le Président demande de ne pas faire d'interprétation dans ce sens-là. Aucune des communes qui souhaitait sortir n'a avancé cet argument.

Madame MORVANT précise qu'elle est contente des services d'Yvelines Première.

Monsieur LELEU reprend la parole. Il faut séparer deux choses : d'une part les communes qui demandent leur retrait du Syndicat et de l'autre le fonctionnement d'Yvelines première. Le vote d'aujourd'hui ne doit pas servir à se prononcer sur le fonctionnement de la chaîne.

Monsieur RIBAUT informe qu'il s'abstiendra lors de ce vote. Le vote concerne la demande de retrait d'Aubergenville et on y répond par le fonctionnement d'Yvelines Première, qui est une autre question.

Le Président soumet au vote la demande de retrait de la commune d'Aubergenville. Avec 8 voix pour, 12 abstentions et 18 voix contre le retrait, la demande est rejetée.

QUESTIONS DIVERSES

Le Président informe les membres du Comité que le Syndicat a reçu une délibération de la commune de Bouafle qui s'est prononcée sur le retrait du SIDECOM. Le conseil municipal conclut que la commune maintient son adhésion au SIDECOM et que Monsieur MAISONNAVE ne souhaite plus être le principal délégué. Le Président prend acte de cette décision et attend la désignation du nouveau représentant de la commune de Bouafle.

Le Président aborde un second point. Il lui semble utile de commencer à réfléchir sur l'avenir du rapport contractuel qui existe entre le SIDECOM et Yvelines Première ; il propose donc la création d'un groupe de travail qui puisse réfléchir sereinement à l'avenir à moyen terme, compte-tenu des besoins de recherche de nouveaux financements, de l'évolution des technologies et de différentes problématiques. La ville d'Andrézy, par l'intermédiaire de Monsieur FAIST, a donné son accord pour participer à ce groupe de travail. Le Président demande si d'autres délégués sont volontaires.

Deux personnes de Triel se proposent : Madame Valérie BETTINGER et Madame Manuela MARIE.

Le Président trouve qu'il serait intéressant que des personnes non élues d'Yvelines Première se joignent au groupe, comme par exemple Monsieur LENFANT, ainsi que d'autres délégués comme Monsieur RIBAUT et Monsieur BERTRAND.

Le Président indique qu'il souhaite que ce groupe se réunisse rapidement.

Madame DUPONCHEL intervient pour demander la parole afin d'expliquer les raisons du choix de Maisons-Laffitte de vouloir se retirer du SIDECOM.

Le Président lui donne la parole.

Madame DUPONCHEL explique que la ville a organisé un sondage dans la rue principale de Maisons-Laffitte et interrogé 535 personnes. Sur les 535 personnes interrogées, 156 étaient câblées et sur les 156, 48 connaissaient Yvelines Première (6%). Le sondage a été réalisé en ne nommant jamais la chaîne Yvelines Première mais seulement en posant la question « Regardez-vous une chaîne locale, et si oui, laquelle ? ». Il apparaît clairement pour Maisons-Laffitte que les programmes d'Yvelines Première n'intéressent pas la population. Il est donc urgent de prendre la décision, même difficile de quitter le Syndicat et mettre en avant le programme culturel de la ville différemment. Cette proposition de retrait sera faite au conseil municipal du 14 décembre.

Le Président remercie Maisons-Laffitte d'informer le Syndicat sur sa position avant de passer le dossier au Conseil municipal. Il indique que, pour lui, 6% d'audience spontanée pour une chaîne est loin d'être négligeable. Paradoxalement, il s'agit d'un

très bon résultat. Il conçoit aussi que la ville considère ce chiffre comme très mauvais mais il est heureux du sondage réalisé.

Madame MARIE prend la parole pour ajouter que 6% est un bon chiffre lorsque ce n'est pas subventionné par les impôts. Aujourd'hui, il y a une situation de crise, les élus sont redevables devant les électeurs et devant la commune de chaque euro dépensé et il doit être dépensé au mieux.

Madame DUPONCHEL intervient pour dire qu'il faut vraiment faire autrement pour attirer le téléspectateur. La ville qui doit investir 41 000 euros pourrait faire de nombreuses actions avec cette somme. Les élus sont redevables devant les administrés.

Le Président répond que c'est un choix communal.

Le Président rappelle ensuite que Monsieur LENFANT a assisté à une conférence de l'AVICCA sur l'avenir du numérique et de la TNT et de l'abandon de la diffusion analogique et le questionne sur ce qu'il a pu en retirer.

Monsieur LENFANT en retire plusieurs choses : la date du basculement au numérique en Ile-de-France est le 8 mars 2011. Le département de la Manche a déjà basculé à la télévision numérique terrestre. 2 interlocuteurs sont disponibles, le CSA et un groupement d'intérêt public. Il est beaucoup trop tôt pour mener une information sérieuse. Ce qu'il faut savoir c'est qu'un certain nombre d'émetteurs vont être fermés et des émetteurs de TNT équipés. Le principe est une couverture à 100%. Les problèmes qui peuvent se poser en Ile-de-France sont que certains petits réémetteurs qui ne réémettaient pas d'ailleurs toutes les chaînes en analogique vont être fermés car un des objectifs de cette opération est de réduire le nombre d'émetteurs. Ces « zones d'ombres » sont soit liées à des phénomènes géographiques soit liées à des immeubles qui peuvent faire écran aux émetteurs. Par exemple, à St-Germain-en-Laye, le long de la RN13, il y avait un réémetteur.

Il va y avoir énormément de situations différentes et les collectivités, qui ne sont pas spécialistes, ont intérêt à envoyer sur la structure qui sera mise en place toutes les questions. Il y aura, pour les populations défavorisées, un système de soutien financier pour la mise en conformité et l'acquisition de décodeurs qui passera soit par des associations ad hoc soit par les CCAS.

Les communes n'ont pas à agir sauf éventuellement à installer des réémetteurs si nécessaire. Elles ne doivent pas prendre en charge cette opération, mais juste servir d'interface entre les interlocuteurs.

Le Président remercie Monsieur LENFANT. Il indique également que dans le futur plan de relance un dispositif est prévu pour combler la fracture numérique et faciliter le câblage en fibres d'un certain nombre de zones en déshérence en partant du principe que les opérateurs se précipitent pour câbler les villes denses et ne vont pas dans les plus petites communes où il est plus difficile de rentabiliser l'investissement. Les modalités ne sont pas encore connues, notamment si ce dispositif sera géré par les communes ou par un syndicat de communes.

Monsieur LELEU demande si la date à laquelle Numéricable va arrêter la diffusion analogique sur les communes du Syndicat est connue ?

Le Président lui répond qu'il n'a pas d'information à ce sujet. Mais il n'y a plus beaucoup de chaînes qui restent en analogique. Yvelines Première est l'une des seules à rester sur deux canaux.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant prendre la parole, le Président lève la séance à 19 heures 35 minutes.